



# Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'AUBIGNOSC

## Déclaration de Projet avec Mise en Compatibilité du PLU n°1



UN REGISTRE DE CONCERTATION EST A VOTRE DISPOSITION EN MAIRIE JUSQU'AU MOIS DE JUIN 2019

### OBJET de la procédure

La société RES a déposé une demande de permis de construire, en date du 31 octobre 2018, pour la **réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit Malaga** sur la commune d'Aubignosc.

Le terrain d'assiette du projet est classé en zone N (zone naturelle) et est couvert par un espace vert protégé au PLU. Pour permettre la réalisation de ce projet il est ainsi **nécessaire de faire évoluer le zonage du PLU en reclassant le secteur en zone AU<sub>pv</sub>** (zone à urbaniser ayant vocation à accueillir un parc photovoltaïque) **et en levant l'espace vert protégé.**

Ce projet revêt un caractère d'**intérêt général** en ce qu'il présente : production d'énergies renouvelables. Il a ainsi été retenu de procéder à une **déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme.**

Cette procédure est encadrée par l'article R153-13 du Code de l'Urbanisme.

### CALENDRIER PREVISIONNEL de la procédure

**20 décembre 2018** : délibération du Conseil Municipal **initiant la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU n°1**

**Janvier à février 2019** : études techniques

**Mars à mai 2019** : consultation des services de l'Etat, de l'autorité environnementale, de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) et de la commission départementale de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)

**Juin 2019** : enquête publique

**Août 2019** : adoption de la déclaration de projet en Conseil Municipal et **approbation de la mise en compatibilité du PLU**

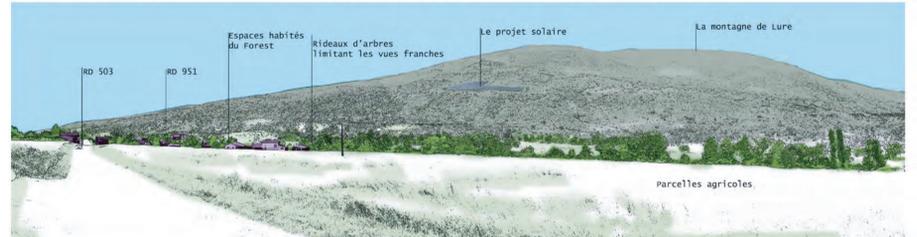
### VISUELS issus de l'étude d'impact du projet



Vue depuis la station de pompage (en limite Sud-Ouest du projet) vers le panorama d'Aubignosc

#### LE PROJET DANS SON PAYSAGE

Le projet s'inscrit dans la pente de la montagne de Lure par les mesures paysagères établies : emprise au sol réduite, débroussaillage sélectif, strate herbacée conservée sur les pistes intérieures et extérieures.



Croquis d'intégration du projet dans le paysage d'Aubignosc



Photomontage permettant d'apprécier l'intégration du projet dans le paysage depuis la RD503 au Nord du Forest

